RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE

Le CIVP a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CIVP 2015»*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau des vins et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :	Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP)
Période : année 2015	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : - Collecte et analyse des informations du marché « Amont » (DRM, Stocks, Contrats) - Etude des mesures de régulation et de la règlementation en vigueur - Collecte et analyse des informations du marché « Aval » (Etudes, panels et enquêtes France et Export) - Information et communication données économiques	473.310 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action(s) : Actions de Communication sur le marché Français : - Relations Presse (communiqués, portages, dégustations, voyages) - Partenariats d'événements grand public à thématique viticole - Organisation d'événements professionnels (présentation des millésimes en région et sur Paris, concours des vins de Provence,...) - Actions de promotions auprès de circuits spécialisés - Campagne de publicité (Presse, Affichage et Radio et Réseaux sociaux) - Actions oenotouristiques et circuits courts - Développement d'outils de communication transversaux (photothèque, vidéothèque, objets promotionnels, documentations et brochures,...) - Participation au salon Vinisud-Montpellier Actions de communication à l'Export (USA-UK-Allemagne-Belgique-Canada-Chine & Hong Kong-Brésil-Asean) : - Organisation de voyages d'acheteurs ou de presse en région - Dîners de presse et formations prescripteurs - Partenariats presse et avec prescripteurs - Tournée « Provence in the city » aux USA : rencontres avec les acheteurs et prescripteurs dans 4 villes cibles) - Promotions en magasins SAQ (Canada) - Participation aux salons (Prowein - Vinisud Asia – Foodies – Imbibe,..) - Développement de l'e-communication auprès des professionnels et du grand public (sites internet dédiés-réseaux sociaux-newsletters,...)	4.028.910 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) :	

h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : - Convention et financement d'études spécifiques auprès du Centre de recherche sur le vin rosé - Cofinancement d'études nationales (IFV/CNIV)	300.148 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) :	
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : - Campagne de suivi aval qualité (prélèvements, dégustations, analyse et information)	34.632 €
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
CVO : - **Côtes de Provence** - **Côtes de Provence Fréjus & Pierrefeu** - **Côtes de Provence Sainte Victoire** - **Côtes de Provence La Londe** - **Coteaux d'Aix-en-Provence** - **Coteaux Varois en Provence** **La CVO est facturée à 100% au producteur sur la base de ses sorties de chais déclarées sur la DRM**	3.41 €/hl 3.41 €/hl 4.41 €/hl 6.41 €/hl 2.91 €/hl 2.61 €/hl
signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle **Jean-Jacques BREBAN - Président du CIVP**	